

DIRECTION DE L'ACTION GÉRONTOLOGIQUE ET DU CIAS DU CHOLETAIS

PUBLICITÉ DES ACTES ADMINISTRATIFS

JANVIER 2025-1

En application des articles L.2131-12, L.2131-1et R.2131-1 du code général des collectivités territoriales, les actes réglementaires et les décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel font l'objet d'une publication sous forme électronique, sur le site internet de la collectivité.

SOMMAIRE

I- DÉCISI	ons	Page	1
2025-01	Séances de chorale pour l'année 2025 à la résidence Le Val de Moine	Pages	2-3
2025-02	Prestation artistique à la résidence Le Val de Moine avec Ambiance Guinguette	Pages	4-5
2025-03	Contrat d'entretien des espaces verts de la résidence autonomie Grande Fontaine – Entreprise ACTA QUALEA	Pages	6-8
2025-04	Séances de danse bien-être pour 2025 à la résidence	Pages 9	9-11

I - DÉCISIONS



Résidence Le Val de Moine

N/réf : KG/AT

Le - 7 JAN 2025

Objet : Marché de services - Séances de chorale - Année 2025

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉCISION n° 2025/DE/OA

Le Président de Cholet Agglomération, Président du CIAS,

- Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles R. 123-21, R. 123-22 et R. 123-27,
- Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2122-1 et 2122-8,
- Vu la délibération n° 2021/36 du Conseil d'Administration en date du 7 octobre 2021, modifiée par la délibération n° 2024/58 du Conseil d'Administration en date du 12 décembre 2024, reçue par Madame le Sous-Préfet de Cholet le 18 décembre 2024, portant délégation à la Vice-Présidente des pouvoirs lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Considérant l'intérêt à organiser des séances de chorale au sein de la résidence Le Val de Moine,

DÉCIDE

Article unique : de confier le marché de services relatif à l'organisation de 22 séances de chorale de janvier à décembre 2025, au sein de la résidence Le Val de Moine située 80 avenue du Parc, 49300 CHOLET.

pour un montant de 55 € la séance, soit un montant maximum de 1 210 € TTC.

Par délégation spéciale du Conseil d'Administration,

Jacqueline DELAUNAY
Vice-Présidente

Accusé de réception en préfecture 049-200031631-20250107-CIAS_DE_2025_01-Al Date de télétransmission : 07/01/2025 Date de réception préfecture : 07/01/2025

CONTRAT DE PRESTATION

Entre:

CIAS du Choletais

Pòle Social Germaine Heulin

24 avenue Maudet **49300 CHOLET** Représenté par Gilles BOURDOULEIX, Président Et: Nom de l'intervenant : Adresse: Téléphone : Mail: La prestation : 22 séances dates: 21/01, 04/02, 18/02, 04/03, 18/03, 01,04, 15/04, 29/04, 13/05, 27/05, 10/06, 24/05 08/07, 22/07, 02/09, 16/09, 30/09, 14/10, 28/10, 11/11, 25/11, 09/12 durée : 1heure, de 15h à 16h Type de prestation (danse, musique, chant, etc.) Chants Lieu: Résidence Val de Moine (contact:) Montant de la prestation :..... Montant des frais de déplacement :..... Soit un total à payer de (TTC ou net de taxes) :...... Paiement par: Facture: Guso :..... En cas d'annulation de la part du prestataire, aucune indemnité ne sera versée. Le Président de Cholet Agglomération Prestataire: Président du CIAS Par délégation la Vice-Présidente Signature Signature



Résidence Le Val de Moine

N/réf : KG/AT

Le 1 4 JAN, 2025

Objet : Marché de services - Prestation artistique avec Ambiance Guinguette - Le 30 janvier 2025

CONSEIL D'ADMINISTRATION DÉCISION n° 2025/DE/O2

Le Président de Cholet Agglomération, Président du CIAS,

- Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles R. 123-21, R. 123-22 et R. 123-27,
- Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2122-1 et R. 2122-3,
- Vu la délibération n° 2021/36 du Conseil d'Administration en date du 7 octobre 2021, modifiée par la délibération n° 2024/58 du Conseil d'Administration en date du 12 décembre 2024, reçue par Madame le Sous-Préfet de Cholet le 18 décembre 2024, portant délégation à la Vice-Présidente des pouvoirs lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Considérant l'intérêt à organiser des prestations artistiques variées au sein de la résidence Le Val de Moine.

DÉCIDE

Article unique : de confier le marché de services relatif à l'organisation d'une prestation artistique, le jeudi 30 janvier 2025, au sein de la résidence Le Val de Moine située 80 avenue du Parc, 49300 CHOLET.

pour un montant de 120 € TTC.

Par délégation spéciale du Conseil d'Administration,

Jacqueline DELAUNAY

Vice-Présidente

Accusé de réception en préfecture 049-200031631-20250114-CIAS_DE_2025_02-Al Date de télétransmission : 14/01/2025 Date de réception préfecture : 14/01/2025

CONTRAT DE PRESTATION

Entre:

CIAS du Choletais 24 avenue Maudet

49300 CHOLET Représenté par Gilles BOURDOULEIX, Président Et: Nom de l'intervenant : AMBIANCE GUINGUETTE Adresse :... Téléphone : Mail: La prestation: date: 30/01/2025..... durée :... 15:00 à 16 :30..... Type de prestation (danse, musique, chant....): Lieu: Résidence Le Val de Moine - 80 avenue du Parc - 49300 CHOLET (contact: animatrice de Vie Sociale - 02.49.72.02.06) Montant des frais de déplacement :..... Soit un total à payer de :..... 120 € 🍸 Paiement par: Facture: X Guso :..... En cas d'annulation de la part du prestataire, aucune indemnité ne sera versée. Le Président de Cholet Agglomération Prestataire: Président du CIAS Par délégation la Vice-Présidente Jacqueline DELAUNAY Signature Signature



Le 1 4 JAN. 2025

DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

Service Achat Public

N/réf : MH/CM

Objet : Contrat d'entretien des espaces verts de la résidence autonomie Grande Fontaine

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉCISION nº 2025/DE/03

Le Président de Cholet Agglomération, Président du CIAS,

- Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 123-4-1, L. 123-5, R. 123-21, R. 123-22 et R. 123-27,
- Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2123-1 et R. 2123-1,
- Vu la délibération n° 2021/36 du Conseil d'Administration en date-du 7 octobre 2021, modifiée par la délibération n° 2024/58 du Conseil d'Administration en date du 12 décembre 2024, reçue par Madame le Sous-Préfet de Cholet le 18 décembre 2024, portant délégation à la Vice-Présidente des pouvoirs lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Considérant la nécessité d'entretenir les espaces verts de la résidence Grande Fontaine au May-sur-Èvre pour l'année 2025,

DÉCIDE

Article unique : de confier le marché de services relatif à l'entretien des espaces verts de la résidence autonomie Grande Fontaine au May-sur-Èvre, conclu pour l'année 2025.

pour un montant de 7 694,40 € HT soit

9 233,28 € TTC.

Par délégation speciale du Conseil d'Administration

Jacqueline DELAUNAY

Vice-Présidente

Accusé de réception en préfecture 049-200031631-20250114-CIAS_DE_2025_03-Al Date de télètransmission : 14/01/2025 Date de réception préfecture : 14/01/2025



DEVIS

			1/2
Date	N° Pièce	Client	
07/01/2025	50067	820	
07/01/2025	50067	820	

Affaire :

183041 - 50067 - 2025 027 GRANDES FONTAINES

A.C.T.A QUALEA ZI du Cormier Rue Fresnel - BP 70303 49303 CHOLET Cedex

N° Téi : 02 41 62 12 08

Fax:

Site: www.qualea-services.com

N°TVA intracommunautaire : FR 00 451 509 582

Réf. Devis :

2025 027 GRANDES FONTAINES

Notre Référence :annuel

RESIDENCE GRANDE FONTAINE

Boulevard du Huit Mai 1945

49122 LE MAY SUR EVRE

Tel:02.41.63.25.97

Devis établi par :

		Devis établ	i par ;				
Désignation Produit	Réf. Interne	Quan	tité	Prix HT	Remise	Montant	TV
Site d'Intervention RESIDENCE GRANDES FONTAINES au MAY CONTRAT D'ENTRETIEN ANNUEL POUR L'A		ellement)				FANK :	
N° ENGAGEMENT :		1,00	77.5 J. 1	7694,400		7694,4	0
SERVICE : NCIA SIRET BUDGET :							
FACTURATION AI4AVANCEMENT DES PRES	TATIONS						
SAZON	ev entreti	1,00	ens	2457,000		2457,00	
Tonte mulching avec ramassage si besoin, fin Fréquence: 15 fois /an (février:1 - mars:1 - avril:2 - mai:2 - juin:2 - juil		- nov:1)					
AIE DE TROENE	ev entreti	1,00	ENS	1176,000		1176,00	
Taille des haies de TROENE sur les 3 faces a Fréquence de passage : 2 fois/an (printemps							
LEURS	ev créatio	1,00	U	1911,000		1911,00	
Fourniture et plantation de fleurs dans les mas Apport de paillage réquence : 2 fois/an (printemps et automne)	sifs et les jardinières						
BORDS -VOIRIES - CIRCULATION	EV entreti	1,00	U	840,000		840,00	
Nettoyage des bordures , voiries, circulations et autot réquence de passage : 8 fois/an mars:1 - avril:1 - mai:1 - juin:1 - juillet:1 - sept:1 - oct:1							
EUILLES	ev feuille	1,00	ens	1310,400		1310,40	
Ramassage des feuilles sur l'ensemble du site Fréquence de passage : 8 fois /an (septembre:1 - octobre:4 - novembre:2 - décer							
'élagage des arbres n'est pas intégré dans ce d	levis.						

Date 07/01/2025 Nº Pièce 50067 Client 820 2/2

	Designation Produit	Ref. Interne	Quantité	Prix HT	Remise	Montant T∨	A
1							٦
ı							
1							
1							
1							-
1							
							- 1
1							
1							
l							
ı							1
							1
l							1
l							ï
I							1
ĺ							
							1
l							1
l							1
							1
ŀ							
							1
							1
							Ţ
							- 1

Bon pour Accord, Le (date et signature)ent de Cholet Aggiomération Président du CIAS

Par délégation la Vice-Présidente

Jacqueline DELAUNAY

Règlement : VIREMENT BANCAIRE 30 JOURS FDM LE 15

Mode de livraison : pas de livraison

TOTAL H.T	7.694,40	EUR

% TVA

20,00

1.538,88 **EUR TOTAL T.V.A**

TOTAL T.T.C

Montant HT

7.694,40

TVA

9.233,28 **EUR**

Montant TVA 1.538,88

Organisme gestionnaire A.C.T.A.



Résidence Le Val d'Èvre

N/réf: VSC/CL

Le 1 4 JAN, 2025

Objet : Marché de services - Séances danse bien-être de janvier à décembre 2025

CONSEIL D'ADMINISTRATION DÉCISION n° 2025/DE/04

Le Président de Cholet Agglomération, Président du CIAS,

- Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles R.123-21, R. 123-22 et R. 123-27,
- Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L.2122-1 et R.2122-8,
- Vu la délibération n° 2021/36 du Conseil d'Administration en date du 7 octobre 2021, modifiée par la délibération n° 2024/58 du Conseil d'Administration en date du 12 décembre 2024, reçue par Madame le Sous-Préfet de Cholet le 18 décembre 2024, portant délégation à la Vice-Présidente des pouvoirs lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Considérant l'intérêt à organiser des séances de danse bien-être au sein de la résidence Le Val d'Èvre.

DÉCIDE

Article unique : de confier le marché de services relatif à l'organisation de 21 séances de danse bien-être de janvier à décembre 2025 au sein de la résidence Le Val d'Èvre située 9 rue de la Quintaine, 49340 TRÉMENTINES,

pour un montant de 55 euros TTC la séance et 10 euros de frais de transports (aller-retour), soit un montant maximum de 1 365 TTC.

Par délégation spéciale du Conseil d'Administration

Jacqueline DELAUNAY
Vice-Présidente

Accusé de réception en préfecture 049-200031631-20250114-CIAS_DE_2025_04-Al Date de télétransmission : 14/01/2025 Date de réception préfecture : 14/01/2025

CONTRAT DE PRESTATION MAISON DE RETRAITE VAL D'EVRE DANSE BIEN ETRE 2025

Entre :
Maison de retraite VAL D'EVRE
9 Rue de la Quintaine
49340 TREMENTINES

Et:

Nom de l'intervenante :

CALENDRIER DANSE BIEN ETRE de JANVIER 2025 à DECEMBRE 2025

13 et 27 JANVIER

10 et 24 FEVRIER

10 et 24 MARS

7 AVRIL (21 lundi de Pâques)

5 et 19 MAI

2 – 16 + 30 JUIN (Report lundi de Pâques)

28 JUILLET (14 férié)

VACANCES en AOUT

8 et 22 SEPTEMBRE

6 et 20 OCTOBRE

3 et 17 NOVEMBRE

1er et 15 DECEMBRE

TOTAL 21 SEANCES

Le lundi de 16H15 à 17H15

Tarif 2025 : 55 euros la séance

Frais de déplacement : 10 euros

21 X 55 = 1155 Euros

21 X 10 = 210 Euros

TOTAL: 1365 Euros

*L'annulation d'une séance sera en fonction des disponibilités de l'intervenante.

'- Possibilité de reporter une séance annulée

Professeur de danse Jazz diplômée d'Etat Formée à la danse thérapie

Signature Direction Maison de retraite VAL D'EVRE (précédée de la mention « Bon pour accord «)